



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 mars 2008

La GMF lance sa nouvelle "Assurance Personnelle de l'Élu"

Le contrat qui protège l'élus pour les risques liés à son mandat

- En souscrivant le contrat Assurance Personnelle de l'Élu auprès de la GMF, l'élus (Maire, Président d'EPCI, Président de Conseil Général ou Régional) protège également ses Adjoints, Vice présidents ou Conseillers ayant reçu délégation
- Une seule formule de garanties, une couverture étendue et une tarification adaptée
- Nouveauté : la garantie "Reconstitution d'Image"

A l'occasion des élections municipales 2008, la GMF, sur le marché de l'assurance des élus locaux depuis plus de 15 ans, lance une version rénovée et augmentée de son contrat **Assurance Personnelle de l'Élu**, adaptée aux difficultés croissantes de leur charge.

Cette assurance vient en complément de la protection due aux élus par leur Collectivité, qu'ils soient Maires, Présidents d'EPCI¹, Présidents de Conseil Général ou Régional (ou aussi Adjoints, Vice présidents ou Conseillers ayant reçu délégation).

Pris en charge par l'élus sur ses deniers personnels, ce contrat lui permet de bénéficier d'une couverture large pour les risques encourus au cours de son mandat et d'être défendu en cas de mise en cause judiciaire.

Marquée par une large extension de toutes les garanties, la nouvelle **Assurance Personnelle de l'Élu** innove en proposant une garantie "**Reconstitution d'Image**". Grâce à cette nouvelle garantie, l'élus souscripteur bénéficiera d'une participation financière de la GMF aux dépenses de communication qui seraient nécessaires à sa réhabilitation aux yeux de son électorat et du public, en cas de mise en cause ou de dénonciation calomnieuse jugées infondées.

Assurance Personnelle de l'Élu : 7 garanties protectrices

- ▶ **Protection Juridique** (en cas de poursuites pénales, agression, dégradation des biens, ...)
- ▶ **Assistance Psychologique** (en cas d'agression ou mise en garde à vue, ...)
- ▶ **Assistance Voyage** (lors de voyages en France ou à l'étranger)
- ▶ **Responsabilité Civile Personnelle** (en cas de mise en cause personnelle)
- ▶ **Reconstitution d'Image** (quand une juridiction reconnaît que l'élus n'a pas commis de faute personnelle ou qu'il a été victime de dénonciation calomnieuse)
- ▶ **Accidents Corporels** (lorsque l'élus est responsable en tout ou partie de son préjudice et qu'en conséquence sa Collectivité ne prend pas en charge ses dommages)
- ▶ **Interruption d'Activité** (pendant 5 jours maximum)

¹ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le contrat **Assurance Personnelle de l'Élu**, qui protège à la fois l'élu souscripteur et ses adjoints et conseillers ayant reçu délégation pour une même cotisation, fait l'objet d'un **tarif adapté en fonction de la taille de la Collectivité et des responsabilités exercées**.

Ainsi la cotisation annuelle sera de **77 €** pour les **Maires** de communes de **moins de 500 habitants** (ils sont 20.800) et de **86 €** pour les **Maires** de communes de **500 à 2000 habitants** (ils sont 11.000).

Ce contrat intéresse également les Présidents d'EPCI, de Conseil Général ou Régional.

Nouveau : Les Maires Adjointes, les Vice présidents et les Conseillers ayant reçu délégation bénéficient d'un **tarif réduit** en cas de souscription individuelle de leur part.

Si l'élu exerce plusieurs mandats, les cotisations seront cumulées.

Le réseau des 400 agences GMF et le site www.gmf.fr sont le relais de cette nouvelle offre de la GMF pour les personnes intéressées qui peuvent également s'informer au 0 820 801 061 (0,12 € TTC/mn).

GMF en bref

Mutuelle d'assurance créée en 1934, la GMF est le premier assureur de tous ceux qui sont au service du public : les personnels de l'Etat, des collectivités territoriales, les personnels hospitaliers, des associations et fédérations sportives et plus généralement les personnels des entreprises publiques ou au service de la collectivité... et les élus.

Elle est l'un des leaders de l'assurance des particuliers en France (3^{ème} en auto, 2^{ème} en habitation).

La GMF dispose d'un portefeuille d'offres efficaces, utiles et au prix le plus juste à destination des particuliers. A l'écoute des évolutions des modes de vie et de celles de la société, la GMF répond aux besoins concrets de protection de ses clients à toutes les étapes de leur vie. www.gmf.fr

GMF en chiffres

3,1 millions de clients

1^{er} assureur des agents des services publics

3^{ème} assureur auto de particuliers

2^{ème} assureur en habitation de particuliers

2,6 millions de véhicules assurés

2,4 millions d'habitations assurées

722 000 contrats en assurance vie

905 000 contrats de protections juridiques

280 370 prises en charges par l'assistance en 2007